



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**



Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

8 – INVESTISSEMENTS METRO

8.4 – AMELIORATIONS DES STATIONS DE LA LIGNE A - Avenant n°2 au marché R 2012 10103 M - Second œuvre à conclure avec le groupement d'entreprises GBMP (mandataire) - CARRE - TECHNICERAM - AXIMA SEITHA – Approbation de l'avenant

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI, MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M.BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical, par délibération D.2012.07.12.8.3 du 12 juillet 2012, a autorisé la SMAT à signer avec le groupement d'entreprises GBMP (MANDATAIRE) – CARRE – TECHNICERAM - AXIMA SEITHA , le marché n° R 2012 10103 M concernant les prestations de SECOND OEUVRE dans le cadre de l'opération des améliorations en station de la ligne A, pour un montant de 1 628 695,80 € HT.

Le Comité Syndical, par délibération D.2013.12.12.9.4 du 12 décembre 2013, a autorisé la SMAT à signer avec le groupement d'entreprises GBMP (MANDATAIRE) – CARRE – TECHNICERAM - AXIMA SEITHA , l'avenant n° 1 au marché n° R 2012 10103 M d'un montant de 23 332,13 € HT, portant le montant du marché à 1 652 027,93 € HT, soit une augmentation de 1,4% par rapport au montant initial du marché.

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché les prestations complémentaires suivantes liées aux travaux d'aménagement de Jean Jaurès :

- Modification des diffuseurs Robinets d'Incendie Armés (RIA) dont la spécification dans le marché initial était erronée,
- Ajout d'un clapet coupe-feu sur la gaine de ventilation des locaux repos de la Police qui s'avérait requis en cours d'exécution des travaux,
- Dévoiement d'un réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) qui s'est imposé suite à la modification de la conception du système de suspension de la dalle de mezzanine,
- Encoffrement PROMAT coupe-feu pour permettre l'accès aux agrafes du plancher haut salle des billets qui s'est avéré requis en cours d'exécution des travaux,
- Modification de la signalétique prévue initialement au marché en fonction de la nouvelle charte TISSEO,
- Reprise du cheminement de la gaine de ventilation du local repos de la Police, pour prendre en compte les poutres pleines et la création d'une galerie technique,
- Mise en place d'une nouvelle grille de ventilation en salle des billets à intégrer dans le nouveau faux plafond objet du présent marché. Le marché initial ne prévoyait pas cet équipement,
- La transformation d'une circulation en galerie technique pour prendre en compte la nouvelle implantation de l'armoire ascenseur qui s'est imposée en cours d'exécution des travaux. Elle implique la création de deux ouvertures et l'installation de portes de service,
- Adaptation des ossatures et des plaques de faux plafond pour incorporer des luminaires complémentaires suite au déplacement du local lanterne dû à la modification de la conception du système de suspension de la dalle de mezzanine,

- Modification du limon de l'escalier de la station Marengo, adaptation qui s'est avérée requise en cours d'exécution des travaux,
- Suppression des travaux de maçonnerie qui étaient prévus suite à la dépose des panneaux publicitaires dans la zone de commerces. Ces travaux se sont avérés inutiles en cours d'exécution.

La prise en compte de ces prestations complémentaires fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 51 450,73 €. La suppression de travaux de maçonnerie représente une moins-value de -42 068,04 €.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	1 628 695,80 € H.T.
2) Montant de l'avenant n° 1	23 332,13 € H.T.
3) Montant du présent avenant n° 2	9 382,69 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant)	1 661 410,62 € H.T.
---	---------------------

Le montant du présent avenant n° 2 est ainsi arrêté à 9 382,69 € H.T., et le montant initial du marché est porté de 1 628 695,80 € H.T. à 1 661 410,62 € H.T., soit une augmentation de 2%.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché R 2012 10103 M conclu avec le groupement d'entreprises GBMP (MANDATAIRE) – CARRE – TECHNICERAM - AXIMA SEITHA.

* *
*

Le Comité Syndical :

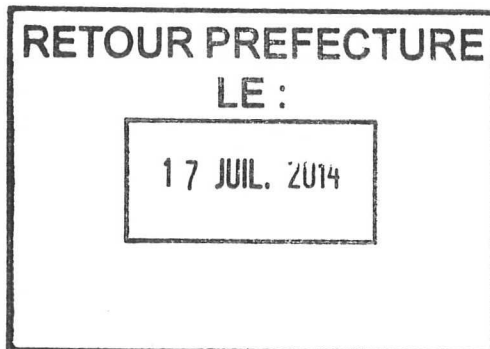
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché R 2012 10103 M à conclure avec le groupement d'entreprises GBMP (MANDATAIRE) – CARRE – TECHNICERAM - AXIMA SEITHA pour un montant de 9 382,69 € H.T.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES



LIGNE A

Améliorations en station

SECOND OEUVRE

AVENANT N°2

Marché R 2012 10103 M
Juin 2014

Titulaire : GBMP

SOMMAIRE

Préambule.....	3
Article 1. Objet de l'avenant	3
Article 2. Prix nouveaux.....	3
Article 3. Prestations supprimées.....	4
Article 4. montant du marché.....	4
Article 5. Autres clauses du marché.....	4
Annexe 1: Description des Modifications	5
Annexe 2: Décomposition du prix forfaitaire suite à l'avenant n°2.....	9

PREAMBULE

Le marché R 2012 10103 M, passé avec le groupement GBMP (mandataire) – CARRE – TECHNICERAM - AXIMA SEITHA a pour objet, dans le cadre du projet améliorations en station, les prestations de second œuvre à réaliser dans les stations Jean Jaurès et Marengo SNCF.

Le marché notifié le 21 août 2012 a fait l'objet d'un avenant N°1 notifiée le 15 janvier 2014 portant le marché à 1 975 825,40 € TTC.

Article 1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 2 au marché de second œuvre a pour objet d'intégrer au marché des modifications de prestations, des travaux de la station JEAN-JAURES ligne A.

Article 2. PRIX NOUVEAUX

Le présent avenant contractualise les prix nouveaux et forfaitaires suivants :

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Montant
6.6	Travaux de plomberie	Ft	1	1 870,00 €
6.7	Finitions PROMAT mur file 8	Ft	1	3 000,00 €
6.8	Redéfinition Signalétique	Ft	1	18 780,75 €
6.9	Reconstitution gaine de ventilation du local repos	Ft	1	5 000,00 €
6.10	Grille de ventilation en salle des billets	Ft	1	2 165,19 €
6.11	espace armoire ascenseur	Ft	1	14 473,24 €
6.12	Incorporation éclairage devant ascenseur	Ft	1	3 717,75 €
6.13	Conception escalier marengo	Ft	1	2 443,80 €
	Total			51 450,73 €

La description des modifications liées à ces prix nouveaux est jointe en annexe 1 au présent avenant.

Article 3. PRESTATIONS SUPPRIMEES

Le présent avenant contractualise la suppression suivante :

7.1	Suppression reconstitution mur niveau commerce	Ft	1	- 42 068,04 €
-----	---	----	---	---------------

Article 4. MONTANT DU MARCHÉ

La mise à jour des prix forfaitaires modifie le montant du marché porté à l'article 2 de l'acte d'engagement comme suit :

Montant initial du marché HT 1 628 695,80 €

Montant de l'avenant 1 HT 23 332.13 €

Montant de l'avenant 2 HT 9 382,69 €

Nouveau Montant total HT : 1 661 410,62 €

Soit : Un million six cent soixante et un mille quatre cent dix euros et 62 centimes.

La décomposition du prix forfaitaire de l'avenant n°2 est jointe en annexe 2 au présent avenant.

Article 5. AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original, à Toulouse le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

La SMAT

Xavier BONNEAU

Directeur



ANNEXE 1: **DESCRIPTION DES MODIFICATIONS**

PN° 6.6, Travaux de plomberie

Ces modifications consiste à :

- Dévier le réseau d'Adduction d'Eau Potable qui entravé la mise en place de la poutre N°3 de suspension de la dalle.
- Ajouter un capet coupe-feu sur la gaine de ventilation des locaux police pour maintenir l'isolement entre salle des billets et locaux technique.
- Mettre en œuvre un RIA plus fin que celui prévu au marché, pour permettre son encastrement dans la cloison proche des Escaliers Mécaniques de liaison avec la ligne B

Le montant proposé pour ces prestations complémentaires est de **1 870,00 € HT**, au bénéfice d'AXIMA SEITHA

PN° 6.7, Finitions PROMAT mur file 8

Ces modifications consistent à réaliser une finition en PROMAT de la partie haute du mur de séparation entre la salle des billets et les locaux de service, pour d'une part éviter les agrafes existantes en sous face de la dalle du parking Vinci et d'autre part maintenir le coupe-feu 2H00 pour cette séparation.

Cette prestation comprend notamment :

- La reprise des plans
- La fourniture et la mise en œuvre du PROMAT
- La suppression de la fourniture et de la mise en œuvre des moellons prévus au marché.

Le montant proposé pour ces modifications est de **3 000,00 € HT**, au bénéfice de GBMP

PN° 6.8, Redéfinition Signalétique

Cette modification consiste à mettre en œuvre une signalétique adapter en visuel et en dimensionnel à la nouvelle charte de communication de l'exploitant.

Cette prestation redéfinie entièrement la signalétique prévue au CCTP en mettant en œuvre des panneaux TRESPA en lieu et place de certains panneaux métallique, en en ajoutant notamment les panneaux portant le nom de la station au niveau Quai.

Cette prestation comprend notamment :

- La suppression des prestations prévues au CCTP
- La fourniture et la mise en œuvre de la signalétique redéfinie

Le montant proposé pour ces prestations est de **18 780,75 € HT**, au bénéfice de CARRE.

PN° 6.9, Reconstitution gaine de ventilation du local repos

Cette modification consiste à reprendre le cheminement de la gaine de ventilation du local repos de la Police, pour prendre en compte les poutres pleines et la création d'une galerie technique.

Cette prestation comprend notamment la fourniture et la mise en œuvre des portions de gaine déviées

Le montant proposé pour ces prestations est de **5 000 € HT**, au bénéfice de GBMP.

PN° 6.10, Grille de ventilation en salle des billets

Cette modification consiste à mettre en œuvre les canons des serrures fournis par

Afin de réussir l'intégration de la grille de ventilation et de désenfumage dans le faux plafond très spécifique de la station Jean Jaurès, il a été décidé de confier à l'entreprise en charge du faux plafond la réalisation et la mise en œuvre de cette grille. Cette prestation est retirée du marché ventilation.

Le montant proposé pour cette prestation est de **2 165,19 € HT**, au bénéfice de CARRE.

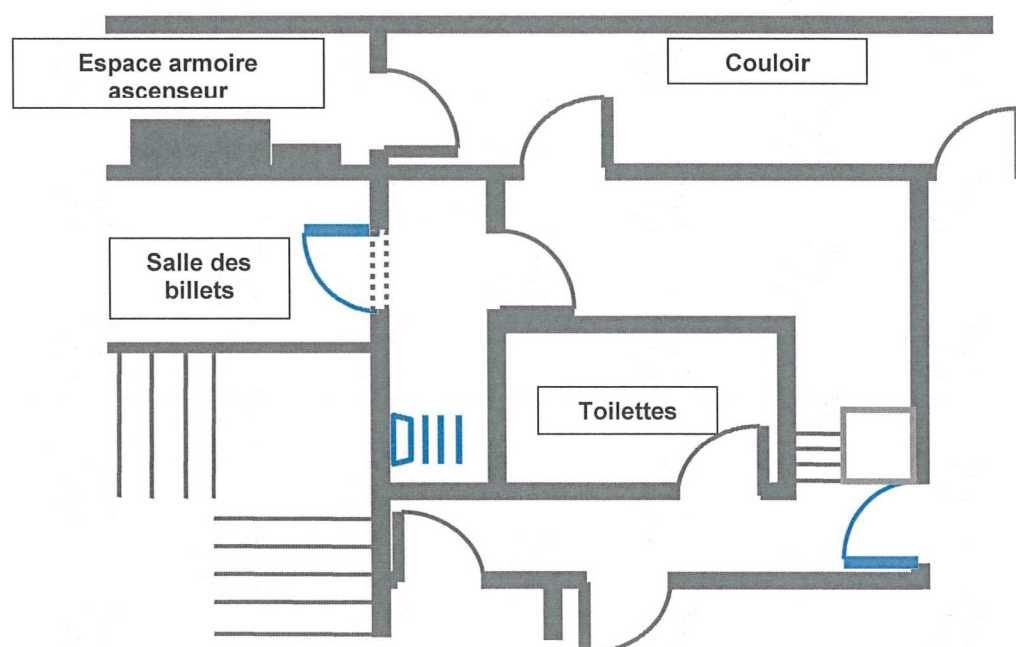
PN° 6.11, Espace armoire ascenseur

Cette modification consiste à transformer le couloir où est actuellement disposée l'armoire ascenseur en local fermé, et de créer un nouvel accès au couloir desservant les locaux techniques.

La proposition est présentée dans la vue ci-dessous :

Le montant proposé pour cette prestation est de **14 473,24 € HT**, dont :

- 9 718,89 € au bénéfice de CARRE.
- 3 634,35 € au bénéfice de GBMP.
- 1 120 € au bénéfice de TECHNICERAM



PN° 6.12, Incorporation éclairage devant ascenseur

Cette modification consiste à modifier les ossatures et redécouper les plaques de Faux plafond pour permettre l'incorporation des luminaires nécessaires devant l'ascenseur.

Cette prestation comprend notamment :

- La reprise des plans
- La modification des ossatures
- La pose des plaques redécoupées

Le montant proposé pour cette prestation est de **3 727,75 € HT**, au bénéfice de CARRE

PN° 6.13, Conception escalier marengo

Cette modification consiste à modifier le timon de l'escalier de la station Marengo, pour qu'il corresponde à un avis de chantier en vigueur.

Cette prestation comprend notamment :

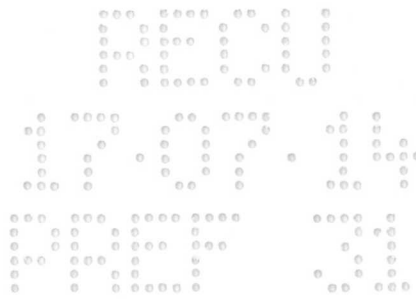
- La reprise des plans
- La modification du ferrailage et du coffrage

Le montant proposé pour cette prestation est de **2 443,80 € HT**, au bénéfice de GBMP

PS° 7.1 , Suppression reconstitution mur niveau commerce

Suite à la redéfinition des panneaux de signalétique au niveau commerce la reconstitution du mur actuellement caché par des panneaux de publicité,

Cette suppression entraine une moins-value de **42 068,00 €**, au détriment de TECHNICERAM.



ANNEXE 2:
DECOMPOSITION DU PRIX FORFAITAIRE SUITE A L'AVENANT
N°2

N°	Désignation	Quant.	Unité	Total € HT
1	Gestion du marché			
1.1	Gestion administrative et financière	1	Ens	35 113,68 €
1.2	Suivi qualité et méthodes	1	Ens	17 556,84 €
1.3	Gestion et obtention de l'ATEX y compris prototype	1	Ens.	10 704,56 €
1.4	Etudes d'exécution	1	Ens	2 792,36 €
1.5	Documentation et Plans	1	Ens	1 924,58 €
1.6	Dossiers de réalisation et analyses détaillées de sécurité	1	Ens	1 000,00 €
2	Travaux Préparatoire			
2.1	Installations de chantier Marengo	1	Ens	33 922,11 €
2.2	Aménagement des emprises et point de nivellement	1	Ens	5 769,00 €
2.3	Protections provisoires	1	Ens	2 038,21 €
2.4	Surveillance et astreintes	1	Ens	PM
2.5	Replis des installations	1	Ens	6 621,87 €
3	Gros œuvre Marengo			
3.1	Démontage et tri des équipements	1	Ens	333,50 €
3.2	Démolition des cloisons	1	Ens	3 593,25 €
3.3	Création gros œuvre escalier	1	Ens	13 505,29 €
3.4	Poutres Consoles et poteaux	1	Ens	9 431,44 €
3.5	Doublage paroi moulée	1	Ens	7 664,02 €
4	Second œuvre Marengo			
4.1	Revêtements muraux	1	Ens	6 670,28 €
4.2	Revêtements sols	1	Ens	3 255,83 €
4.3	Revêtements marches escaliers	1	Ens	11 484,50 €
4.4	Garde-corps vitré incliné	1	Ens	11 400,00 €
4.5	Main courante	1	Ens	3 528,00 €
4.6	Création et modification faux-plafond	1	Ens	8 593,20 €
4.7	Création et modification habillages Inox	1	Ens	9 737,00 €
4.8	Reprises de peinture et divers	1	Ens	PM
5	Second œuvre Jaurès			
5.1	Revêtements muraux	1	Ens	49 961,59 €
5.2	Revêtements sols	1	Ens	276 838,86 €
5.3	Revêtements marches escaliers	1	Ens	15 162,63 €
5.4	Garde-corps et mains courantes	1	Ens	19 614,00 €
5.5	Créations et modifications locaux de services	1	Ens	84 865,32 €
5.6	Créations et modifications pour sanitaires	1	Ens	9 000,00 €
5.7	Créations et modifications locaux quais	1	Ens	36 000,00 €
5.8	Serrurerie (inox, portes,...)	1	Ens	47 864,80 €
5.9	Signalétique fixe et lumineuse	1	Ens	46 744,00 €
5.10	Création local lanterne	1	Ens	72 850,00 €

5.11	Parois et plafond escalier	1	Ens	15 102,00 €
5.12	Faux plafonds	1	Ens	605 800,00 €
5.13	Réservations et fourreaux pour équipements	1	Ens	1 206,45 €
5.14	Peintures et retouches	1	Ens	141 046,63 €
5.15	Traitement du mur de fond du niveau commerce	1	Ens	
6	Prix Nouveaux			
6.1	Création d'une galerie technique	1	Ens	8 398,66 €
6.2	Modification de cloisons maçonneries, autour de la trappe du local épuisement	1	Ens	2 435,79 €
6.3	Finitions de mise à disposition des anciens locaux Police	1	Ens	3 867,60 €
6.4	Suppression de prestations niveau commerce	1	Ens	-21 369,92 €
6.5	Ossature complémentaire faux plafond	1	Ens	30 000,00 €
6.6	Travaux de plomberie	1	Ens	1 870,00 €
6.7	Finitions PROMAT mur file 8	1	Ens	3 000,00 €
6.8	Redéfinition Signalétique	1	Ens	18 780,75 €
6.9	Reconstitution gaine de ventilation du local repos	1	Ens	5 000,00 €
6.10	Grille de ventilation en salle des billets	1	Ens	2 165,19 €
6.11	Espace armoire ascenseur	1	Ens	14 473,24 €
6.12	Incorporation éclairage devant ascenseur	1	Ens	3 717,75 €
6.13	Conception escalier marengo	1	Ens	2 443,80 €
7	Suppressions			
6.8	Suppression reconstitution mur niveau commerce	1	Ens	-42 068,04 €
	TOTAL Second Œuvre			1 661 410,62 €